



PLÉNIÈRE CICM DU 11.02.2025 : EN BREF

Lors de la dixième assemblée plénière de la CICM, la présidente a mis en avant le rôle essentiel de cette commission. En tant qu'intermédiaire auprès du Conseil d'État, la CICM relaie les défis rencontrés par les institutions et associations qu'elle représente. Cet espace de dialogue favorise l'émergence d'idées concrètes visant à renforcer la cohésion multiculturelle et à promouvoir l'intégration.

Les échanges ont porté sur l'importance du partage d'informations au sein de la CICM mais aussi auprès des institutions, organismes et associations de migrants qui organisent des événements qui sont une source d'information, des moments de partage, de rencontre et de vivre ensemble. Un autre point essentiel a été soulevé : assurer une bonne visibilité et une communication officielle des travaux de la CICM et l'implication de ses membres. Ces derniers s'accordent sur la nécessité de s'inspirer des bonnes pratiques d'autres cantons afin de redynamiser et d'enrichir les actions de la CICM. Il a en outre été proposé d'organiser une table-ronde, sous l'initiative de la CICM, réunissant diverses associations, ce qui pourrait constituer l'un des projets phares de l'année 2026. Par ailleurs, il a été proposé d'inviter les délégué·e·s à l'intégration des Villes à une rencontre avec les membres de la CICM, dans le but de connaître les activités mises en place à l'échelle communale. Les membres ont exprimé leur souhait de participer au projet de régularisation des sans-papiers dans le canton de Neuchâtel.

Un tour de table a été organisé afin de donner aux membres l'opportunité d'exprimer leur souhait de poursuivre leur engagement lors de la prochaine législature.

Enfin, M. Roland Nötzel, délégué à la domiciliation, a présenté la stratégie de domiciliation dans le canton de Neuchâtel, après 5 ans de déploiement.